



FÊTE DE LA SAINT-JEAN

au Quai de Kamouraska

Ven. **23** juin

15h15 - 16h30

Numéro Cirque de la Pointe-Sèche, maquillage pour enfants et collation à la cour de l'École Saint-Louis

16h - 19h

Gala amateur au Quai Miller

17h

Offres gourmandes [Poissonnerie Lauzier, Le Jardin du Bedeau, comptoir à Bloody Mary par Le Jardin du Temis et bar]

19h30

DANY PLACARD | XAVIER DIONNE

22h

Feu de joie

*En cas de pluie, la programmation est remise au samedi le 24 et le spectacle demeure vendredi le 23 à la Salle Communautaire à la même heure

Ras l'Bock | Jardin du Témis | Constructions & Meubles Kamouraska |
Municipalité de Kamouraska | Fée Gourmande | Le Jardin du Bedeau |
Anik Corminboeuf | ÉlectriZone | Quai des Bulles | Tête d'Allumette

Vie municipale en bref

Le conseil municipal s'est rencontré en séance ordinaire le 5 juin dernier. Voici un bref résumé des principales décisions qui ont été prises.

QUE suite à une demande de soumission de gré à gré, la municipalité accepte la soumission au Laboratoire LER pour le contrôle qualitatif des matériaux utilisés lors de la construction d'un réservoir-incendie sur le Rang de la Haute-Ville. Coût : 4 604.75 \$ (taxes incluses).

QUE la municipalité de Kamouraska mandate Me Claude Gagnon, notaire, à procéder à la préparation d'un contrat de servitude de l'emplacement du nouveau réservoir-incendie sur le Rang de la Haute-Ville.

QUE la municipalité de Kamouraska apporte la correction au montant total demandé pour le projet d'aménagement (plantations) au petit marais, résolution # 23.05.120 du 8 mai dernier. Coût demandé corrigé : 9 783.00 \$ + taxes applicables.

QUE la municipalité de Kamouraska apporte la correction au montant total demandé pour la réalisation de trois (3) colonnes Morris, résolution # 23.05.125 du 8 mai dernier. La municipalité accepte la soumission déposée par Pierre Dubé au coût demandé corrigé : 9 783.00 \$ + taxes applicables.

QUE la municipalité demande un montant de 700,00 \$ dans l'enveloppe Entente de développement culturel de la MRC (EDC) et s'engage à affecter ce montant aux dépenses engendrées par l'activité de loisir culturel du camp de jour de Kamouraska, à savoir un cachet d'artiste la création d'un spectacle de marionnettes et la location de matériel pour le projet artistique des aimants splash-art. La municipalité s'engage à défrayer 20 % du montant demandé.

Résolution pour acceptation de contribution financière pour le Musée régional de Kamouraska dans le cadre du Programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial de la MRC de Kamouraska pour les années 2022-2023-2024 (Règlement 247-2022 modifié par le règlement 250-2022). Que le comité d'analyse a fait l'évaluation de la demande soumise par le Musée régional de Kamouraska et recommande son acceptation ainsi que l'attribution du montant selon les normes établies par le Programme d'aide soit le pourcentage d'aide accordé de 60 %. *Prendre note que la mairesse, madame Anik Corminboeuf, ne participe pas à la discussion de par son conflit d'intérêt.*

QUE la municipalité de Kamouraska accepte le budget révisé daté du 11 avril 2023 tel que présenté par madame Dominique Bard, Directrice de l'OMH de Kamouraska et approuvé par la SHQ. Montant à payer par la municipalité : 1 673.00 \$.

QUE la municipalité de Kamouraska appuie la démarche de madame Chaloult dans sa démarche auprès du gouvernement du Québec de restauration du monument funéraire de monsieur René Chaloult.